

Assemblée Générale ordinaire de Nyon Région Tourisme Mardi 30 juin 2020 à 14h00 Office du Tourisme, Av. Viollier 8, 1260 Nyon

Cette Assemblée Générale est conduite par voie de circulaire, selon les ordonnances fédérales lors de la situation du COVID-19.

Les membres reçoivent les documents relatifs en date du 10 juin par circulaire électronique. Les membres ne possédant pas d'adresses emails reçoivent par courrier. Les membres ont 20 jours pour transmettre leur vote selon les directives de la circulaire, soit jusqu'au 30 juin à 12h00 (midi). Les votes récoltés pourront être consultés au bureau de Nyon Région Tourisme.

L'Assemblée Générale sera conduite en personnes du Président, un délégué élu au Comité, de la Trésorière, du Directeur et de la Secrétaire de l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

Tous les documents relatifs sont disponibles sur https://www.lacote-tourisme.ch/fr/Z393/membres-nrt

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2019 à Chavannes-de-Bogis
- 3. Rapport de gestion du directeur (annexe 1 : Rapport annuel de Nyon Région Tourisme)
- 4. Comptes NRT 2019 (annexe 2)
- 5. Rapport de l'organe de révision des comptes 2019 (annexe 3)
- 6. Adoption du rapport de gestion
- 7. Approbation des comptes pour l'exercice 2019 et décharge au Comité
- 8. Fixation des cotisations annuelles 2021
- 9. Election de l'organe de révision
- 10. Divers et propositions individuelles

(Pour rappel, Article 9 : Pour être portée à l'ordre du jour, la proposition d'un membre doit être adressée par écrit et parvenir au Comité au plus tard dix jours avant l'assemblée. En 2019, cela peut être fait par le formulaire de vote ou par email à info@nrt.ch. Il sera répondu via le PV de l'Assemblée au divers et propositions individuelles).



